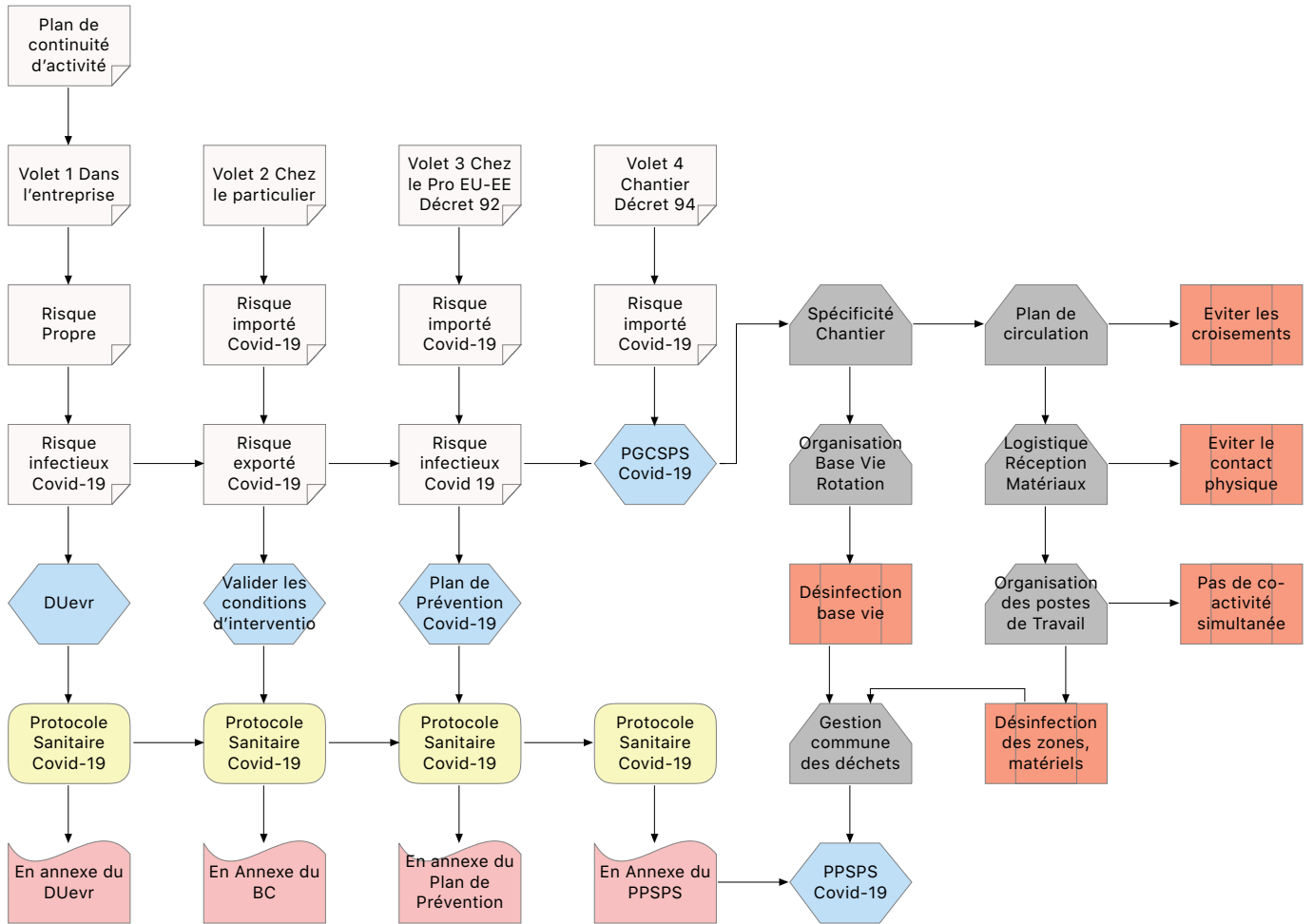


# Protocole Sanitaire des Entreprises BTP et PPSPS Covid 19 le 09/05/20





## Objectif

L'objectif est de structurer et d'organiser le PPSPS Covid 19 des entreprises BTP afin d'éviter la diffusion du virus et la contamination dans le cadre de reprise et maintien d'activité.

Concernant les Volet 1 et 2 - les dispositions sanitaires sont cadrées par le protocole et utilisées dans tous les cas.

Concernant le Volet 3 (décret 92): Le plan de prévention vient compléter les dispositions sanitaires préalablement définies dans le protocole de l'entreprise.

Concernant le volet 4 : L'objectif est de faciliter la rédaction des PPSPS. il s'agit donc d'annexer le protocole sanitaire de l'entreprise au PPSPS.

Le PPSPS covid 19 ne reprend que les dispositions spécifiques du chantier définies dans le PGCSPPS covid 19 concernant:

- 1/ Le plan d'installation de chantier prévoyant les points d'eau + savon selon guide
- 2/ le plan hebdomadaire et évolutif de circulation des travailleurs (éviter les croisements)
- 3/ La réception et l'approvisionnement des matériels et matériaux aux postes de travail (Éviter les contacts physiques, désinfection des matériels communs(ex:ascenseur))
- 4/ Le planning hebdomadaire spatiale des Entreprises sur le chantier (zonage évitant la co-activité simultanée)
- 5/ L'organisation de la base vie, les rotations et désinfections(poignées de portes, de micro-ondes, réfrigérateurs., sanitaires, wc..)
- 6/ Les désinfections des zones de travaux ( poignées de portes, matériels mis en commun, rampes d'escaliers..) et matériels communs (exemple: échafaudage, ascenseur etc.) en fonction de la configuration du chantier.
- 7/ La gestion commune des déchets



## Cadre

Le Protocole sanitaire Covid 19 a été créé à partir du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de Coronavirus Covid-19. Il tient compte des échanges CSPS AFCO Aura et vient aussi en complément du Processus organisationnel de la coordination SPS en période d'épidémie-Covid-19 visant à aider les entreprises à structurer et simplifier la démarche sanitaire.

Le protocole sanitaire BTP permet à l'entreprise d'élaborer sa stratégie en matière de sécurité sanitaire selon le Guide de préconisations de sécurité sanitaire édité par l'OPPBTP et d'adopter une démarche collective de reprise et de maintien d'activité.

Le protocole Sanitaire est organisé en 4 Volets

Volet 1: Dispositions sanitaires dans l'entreprise

Volet 2: Dispositions sanitaires chez le particulier

Volet 3: Dispositions sanitaires chez le professionnel (Décret 92)(Plan de Prévention Covid-19)

Volet 4: Dispositions sanitaires sur les chantiers (Décret 94) (PGCSPPS Covid-19 et PPSPS Covid-19)